

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/11/2021

Dossier complet le :

10/11/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0335

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parking provisoire, projeté dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du parking actuel de la clinique Axium à Aix-en-Provence.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOREVIE GESTION ADMINISTRATION MEDICALE enseigne CLINIQUE AXIUM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Almaviva Développement

RCS / SIRET

3 4 0 4 6 0 1 0 4 0 0 0 3 7

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet consiste en l'aménagement d'une aire de stationnement provisoire de 101 places, dans le cadre d'une opération d'extension de la clinique Axium à Aix-en-Provence.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'une aire de stationnement provisoire de 101 places au niveau du terrain naturel, destinée à maintenir le fonctionnement de la clinique Axium lors de ses travaux d'extension. Elle sera aménagée à environ 332 mètres à l'Ouest du site de la clinique Axium suivant le tracé de la voirie d'accès public.

L'aire de stationnement provisoire sera aménagée sur une partie des parcelles cadastrales CW n°18, 270, 271 et 274.
La surface de la zone du projet est d'environ 3 320 m².

A l'état actuel, les parcelles du projet sont occupé par un terrain naturel vierge de tout aménagement.

Selon le plan masse de l'opération, le parking sera réalisé avec un revêtement perméable. Les 8 arbres supprimés seront compensés par l'implantation de 8 nouveaux arbres.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de parking provisoire permettra de maintenir le fonctionnement de la clinique Axium lors des travaux de création d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'actuel parking Axium.

Les parcelles concernées par ce parking sont actuellement dans un état naturel sans aucun aménagement existant. Elles sont accessibles depuis l'avenue Alfred Capus via le chemin d'accès à la résidence "les Florales Clos Isabelles" qui sera également aménagé par la ville d'Aix-en-Provence.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 1er trimestre 2022. La durée de ces travaux est estimée à 2 mois.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Travaux préparatoires du terrain,
- Travaux de nivellement du terrain,
- Évacuation des matériaux,
- Réalisation des voiries et places de stationnement,
- Réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le chemin d'accès au parking à réaménager par la ville d'Aix-en-Provence permettra une circulation en double-sens.

La vitesse sera limitée à 30 km/h (proximité résidences, parc avec aire de jeu).

L'opération n'engendrera pas une augmentation de l'activité humaine et du trafic routier. En effet, ce parking remplacera provisoirement le parking existant de la clinique Axium.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à la procédure administrative de Demande de Permis d'Aménager.

En revanche, l'opération ne sera pas soumise à un Dossier Loi sur l'Eau ou à un dossier de Défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la zone du projet:	3 320 m ²
- dont la surface de circulation et de stationnement perméable	2 600 m ²
- dont la surface d'espaces verts	720 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Clos Isabelle
13 100, Aix-en-Provence

Parcelles section CW n°18 (en partie),
270 (en partie), 271 (en partie) et 274
(en partie)

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 43' 16" 97 Lat. 43° 53' 51" 02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération se situe loin des périmètres des ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE - PLATEAU DU CENGLÉ ET DES BRÉGUIÈRES - LE DEVANÇON (zone type 2 - 930012450) à 3,4 km à l'est de la zone projet ; - PLATEAU D'ARBOIS - CHAÎNE DE VITROLLES - PLAINE DES MILLES (zone type 2 - 930020444), à 4,7 km à l'Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe dans aucun de ces sites : - Parc Naturel Régional (PNR) - Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels - Parc National (PN) - Réserve Intégrale de Parc National (RI)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune d'Aix-en-Provence est concernée par deux Plans d'exposition au Bruit (PEB) : - Le PEB de l'aérodrome d'Aix-les-Milles approuvé en décembre 2009, - Le PEB de l'aérodrome de Marseille - Provence approuvé en août 2006. La zone du projet est située en dehors et loin des périmètres exposés au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est couverte par des Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant: - l'inondation par débordement de l'Arc, approuvé le 02 mars 2020, - les mouvements de terrains -gypse, approuvé le 17 mai 2001, - le retrait-gonflement des argiles, approuvé le 27 juin 2012,
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans le base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU de la Commune, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable car la Commune est alimentée par la Société du Canal de Provence qui livre l'eau brute du Verdon.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située sur un site inscrit. Le site inscrit le plus proche, "ABORDS DU JAS DE BOUFFAN", se situe à environ 345 m au Sud de l'opération.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du site sont situés à plus de 4 km: - Montagne Sainte Victoire (Directive Oiseaux/habitat- FR9310067/FR9301605) à 4.0 et à 8.0 km à l'Est de la zone projet ; - Plateau de l'Arbois (Directive Oiseaux - FR9312009) à 7.7 km à l'Ouest de la zone projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé " JAS DE BOUFFAN ET SES ABORDS " se situe à 770 m au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet de parking provisoire n'engendrera pas des prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking sera aménagé au niveau du terrain naturel, les déblais et remblais seront donc minimes et optimisés. L'apport de matériaux drainants se fera depuis l'extérieur du site, probablement depuis une carrière.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les végétaux situés dans l'emprise des travaux seront enlevés et dessouchés, les autres seront conservés et protégés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Montagne Sainte Victoire- Directive Oiseaux - FR9310067) est situé à environ 4,0 km à l'Est de la zone de projet. Les incidences du projet sont ainsi nul sur tous sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont occupées actuellement par un espace naturel qui sera donc aménagé en parking. Néanmoins, ces parcelles ne sont pas classées en zones naturels ou agricoles ou forestiers. Selon le zonage du PLU de la commune, les parcelles du projet sont situées en zone "UM".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque sismicité : la zone du projet est située en "risque moyenne" ; - Risque mouvement des terrain - Gypse : aucun ; - Risque inondation : le projet n'est pas concerné par le risque inondation; - Risque retrait-gonflement des argiles : emprise du projet en zone "faiblement à moyennement exposée (B2)".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à déplacer temporairement le parking de la clinique Axiom vers une aire de stationnement provisoire, durant la phase des travaux. Un déplacement du trafic sera donc engendré temporairement par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser. En phase opérationnelle, le projet ne devrait pas entraîner une augmentation du bruit. Le bruit serait déplacé 332 m plus à l'Ouest, plus loin du centre urbains du village et donc des habitations.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure de chaussée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking sera éclairé par des candélabres photovoltaïques simple et/ou double . L'éclairage devrait être conforme à la réglementation EN 13201 (confort optimum, nuisances minimum).
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage sera adapté aux horaires de la clinique.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part la circulation routière, le projet génère des rejets dans l'air. Cependant, il ne devrait pas engendrer plus de rejets polluants qu'à l'état actuel, le projet n'entraînant pas de trafic supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking sera traité par des revêtement drainant permettant l'infiltration des eaux de ruissellement. A noter que l'infiltration des eaux depuis le niveau du terrain naturel permettra de respecter une distance minimale de 1 m entre le niveau d'infiltration et le niveau PHE de la nappe. Les eaux infiltrées seront naturellement traitées par filtration à travers les différentes couches du sous-sol.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, déchets verts..) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones de protection du Patrimoine architectural, Urabin et Paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact significatif sur les activités indiquées ci-contre.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la mise en place :

- d'un revêtement perméable pour absorber les eaux pluviales sur l'ensemble du parking (circulation et places de stationnement),
- d'une trame paysagère pour l'intégration visuelle du parking dans son environnement,
- d'une limitation de la vitesse à 30 km/h pour la sécurité des usagers,

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Aucune nuisance supplémentaire et amélioration de l'état actuel (aménagement d'un chemin communal d'accès par la ville d'Aix-en-Provence).
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux.
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase définitive. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère et visuelle qualitative).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Zonage PLU de la commune d'Aix-en-Provence Annexe 8 : Localisation du projet (parking provisoire) vis-à-vis du site de la clinique Axium

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 08 novembre 2021

Signature

